

Point d'actualité sur les dernières mesures



Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

Deux étapes en mai

1. À compter du **3 mai 2021**, les attestations de déplacements en journée seront supprimées tandis que les déplacements inter-régionaux seront autorisés à nouveau. À cette date également, est prévue la réouverture des collèges (avec une demi-jauge en classes de 4e et de 3e) et des lycées (en demi-jauge).

2. Au **19 mai 2021**, le couvre-feu sera décalé à 21h mais les rassemblements de plus de dix personnes seront interdits. À cette date, le président de la République a annoncé par ailleurs une réouverture :

- des commerces ;
- des terrasses des bars et des restaurants (jauge de six personnes au maximum par table) ;
- des musées, des monuments, des cinémas, des théâtres, des salles de spectacle avec public assis (800 personnes en intérieur et 1 000 en extérieur) ;
- des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (800 personnes en intérieur et 1 000 en extérieur).

Les activités sportives dans les lieux de plein air et couverts pourront aussi reprendre dès le 19 mai dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Et deux étapes en juin

1. Au **9 juin 2021**, le télétravail sera allégé et le couvre-feu sera repoussé à 23h. Les cafés et les restaurants seront rouverts (avec des tables de six personnes au maximum). Il sera de même possible d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes dans les lieux de culture, les établissements sportifs, les salons ou encore les foires d'exposition avec un pass sanitaire. Les salles de sport pourront ouvrir à nouveau et la pratique sportive sera élargie aux sports de contact en plein air et aux sports sans contact en intérieur. Les touristes étrangers pourront revenir en France munis d'un pass sanitaire.

2. Enfin, au **30 juin 2021**, le couvre-feu ne sera plus en vigueur. Si la situation sanitaire locale le permet, les limites de jauge dans les établissements recevant du public seront supprimées. Il sera enfin possible, dès lors que la situation sanitaire l'autorise, de participer à tout événement rassemblant plus de 1 000 personnes en extérieur et en intérieur (avec un pass sanitaire). En revanche, les discothèques resteront encore fermées.

- [Tout savoir sur l'actualité covid en Hauts-de-France Accès](#) [1]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 10/05/2021 - 17:11): <https://www.monsenbaroeul.fr/info-covid/point-dactualite-sur-les-dernieres-mesures>

Liens

[1] <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>